

## Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Maurice Gay pour un *Plan lumière* en Ville de Nyon.

---

Nyon, le 20 janvier 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Présents : MM. Eric Bieler, Maurice Gay, Jacques Hanhart, Sacha Soldini, Frédéric Tschuy et Gilles Grosjean (président et rapporteur).

Excusés : Mme Aline Angeli, MM. Henrique Azenha (remplacé par M. Sacha Soldini), Bernard Ueltschi et David Vogel.

La commission s'est réunie le 7 janvier 2015 afin d'étudier la possibilité de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Le postulat déposé correspondant à la lettre et l'esprit d'autres *Plans lumière* validés récemment en villes de Lausanne, Genève, Rolle ou Yverdon, les commissaires ont pris connaissance de quelques uns de ces exemples et se sont convaincus de la pertinence générale de l'approche, qui consiste essentiellement à :

- coordonner les différents dispositifs d'éclairage public;
- améliorer leur efficacité en regard des usages facilités et des mises en valeur souhaitables;
- diminuer leur impact environnemental, en particulier sur la faune locale;
- réaliser des économies d'énergie.

La commission a pris note de l'intérêt général d'une telle étude pour la Ville de Nyon, s'agissant à priori de mesures de valorisation autant que de rationalisation. Elle souhaite préciser les points suivants à l'intention de la Municipalité :

- 1) La teneur d'un tel document apparaît variable en fonction des ambitions communales. Les thématiques abordées devront donc être précisées en fonction de leur degré de pertinence dans le contexte nyonnais.
- 2) Les études à mener s'avérant éminemment transdisciplinaires, la commission souhaite que soient distinctement mis en relief, au delà des aspects techniques qui tomberont sans doute rapidement sous le sens, les enjeux qualitatifs qu'elles recouvrent en termes d'image de la ville et de confort d'usage.
- 3) Un *Plan lumière* n'étant par définition pas opposable puisqu'il s'agit d'un document d'orientation, on veillera à préfigurer suffisamment en amont les interprétations réglementaires qui pourront être fondées ou remises en question ultérieurement sur la base de ce document.
- 4) Enfin, la commission suppose que les mesures de rationalisation promises par le *Plan lumière* pourront s'avérer profitables à terme, mais elle ne mesure pour l'instant pas la hauteur des économies envisageables et souhaite que la Municipalité soit en mesure d'apporter quelques précisions à ce sujet dans le cadre de son préavis.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le postulat de M. Maurice Gay pour un *Plan lumière* pour la Ville de Nyon,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

.

La Commission :

Mme Aline Angeli, MM. Eric Bieler, Maurice Gay, Jacques Hanhart, Sacha Soldini, Frédéric Tschuy, Bernard Ueltschi et Gilles Grosjean (président et rapporteur).